

Termes de référence pour un audit financier externe

Projet :

*Projet panafricain de renforcement des capacités opérationnelles
des institutions de microfinance africaines*

Convention AFD n° CZZ 2128 01A

Table des matières

I - Généralités	3
II - A propos du MAIN	3
III - Cahier des charges	4
1. Description du projet	4
2. Objectif de l'Audit.....	4
3. Etendue de l'audit.....	5
4. Rapports à fournir.....	6
5. Documents de référence	6
6. Proposition technique et financière	6
IV - Traitement des applications.....	7
1. Evaluation des applications	7
2. Budget	7
3. Calendrier de l'appel d'offres.....	8
V - Annexes	9

I - Généralités

Entité : MAIN

Objet : Audit financier du projet « Projet panafricain de renforcement des capacités opérationnelles des institutions de microfinance africaines »

Période à auditer : 1^{er} janvier 2016 au 31 octobre 2019

Date limite de dépôts des offres : 27/09/2019

Date estimée de démarrage : 20/11/2019

Délai estimé d'exécution : 1 mois

Lieu de l'audit : Lomé, Togo

Supervision : Patricia VEGA DEL RIO, Chargée administratif et financier, Groupe SOS Action Internationale, patricia.vega-del-rio@groupe-sos.org

II - A propos du MAIN

Le réseau **MAIN** (**M**icrofinance **A**frican **I**nstitutions **N**etwork) est une association internationale à but non lucratif créée en **1995** à Abidjan par l'initiative de plusieurs institutions (CERUDEB, SIPEM, SIDI, FIDI & IDM) possédant une longue expérience dans la microfinance et/ou la promotion des microentreprises en Afrique. Au 31 janvier 2019, le MAIN comptait **100 membres** dans **27 pays** d'Afrique. Le MAIN regroupe en son sein des IMF, des réseaux nationaux, des ONG travaillant dans la microfinance, des coopératives, des organisations paysannes, des banques, et des organismes « ressources » (universités, investisseurs sociaux...). Les institutions membres du MAIN touchent plus de **13,9 millions de bénéficiaires** à travers leurs services financiers et non financiers.

La mission du MAIN est de contribuer au renforcement du rôle économique et social des institutions de microfinance (IMF) africaines en œuvrant à la promotion de la microfinance dans le contexte plus général du processus de développement du continent.

Pour assurer sa mission, le MAIN s'attache à :

- Renforcer les capacités internes des institutions de microfinance afin qu'elles puissent assurer leur pérennité et fournir à leur clientèle des produits et des services adaptés.
- Promouvoir la transparence en offrant aux institutions un outil de gestion et de communication autour de leurs pratiques de transparence
- Développer les échanges entre les praticiens de la microfinance de différents pays sur les enjeux auxquels ils ont face et les innovations qu'ils sont en train de mettre en œuvre
- Faciliter et promouvoir l'échange d'information dans le secteur de la microfinance
- Analyser et publier les connaissances et expériences acquises avec notamment la réalisation d'études ou la production de matériel méthodologique

III - Cahier des charges

Selon le rapport de la Banque Mondiale intitulé « Global Findex 2017 », 1,7 milliards d'adultes n'ont toujours pas accès à des produits de crédit, d'assurance ou d'épargne auprès d'une banque ou de toute autre institution formelle. Pourtant, plus l'aspect financier des conditions de vie des populations pauvres est analysé, plus il apparaît que les familles à faibles revenus ont besoin d'un large éventail de services financiers. Dans ce contexte, tout système de financement de proximité, et en particulier les institutions de microfinance (IMF) restent des vecteurs de développement économique incontournables. Ainsi, l'objectif global du projet est de contribuer au développement économique et social inclusif en Afrique par l'appui aux acteurs locaux de la microfinance. Plus spécifiquement, ce projet vise à renforcer les performances et la viabilité de près de 80 institutions de microfinance africaines.

Le projet « panafricain de renforcement des capacités opérationnelles des institutions de microfinance africaines » qui se déroule du 1^{er} janvier 2016 au 31 octobre 2019, est soutenu par l'Agence Française de Développement. Le projet est porté par trois structures : Groupe SOS Pulse, le MAIN et la SIDI.

1. Description du projet

Cf. Annexe 2.

2. Objectif de l'Audit

Le projet mis en œuvre par le Groupe SOS Pulse, financé à hauteur de 50% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe des dépenses encourues pour le projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents. L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par le Groupe SOS Pulse pour les dépenses encourues pour la mise en œuvre du projet.

L'Auditeur devra :

- Respecter la liste de vérifications à accomplir détaillées dans l'annexe 1;
- S'assurer que le rapport financier est conforme au modèle requis par l'AFD ;
- S'assurer que le rapport financier couvre la totalité des coûts éligibles de l'action indépendamment de la part de financement de l'AFD ;
- Se prononcer sur l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier ;
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD ; et en particulier le respect de toutes les procédures et règles en matière de passation de marché (repris Point 1.5 de l'Annexe 1. Liste de vérification de l'audit financier et article 6.6 de la convention signée entre l'AFD et le Groupe SOS Pulse) ;
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD.

L'auditeur devra se rendre disponible après la signature du contrat de prestation pour participer à la réunion de cadrage avec les membres du Groupe SOS Pulse en charge du suivi du projet en vue de les sensibiliser à leurs engagements en matière de suivi comptable et administratif du projet. Après avoir pris connaissance du projet plus en détails, des outils et des procédures en place au sein du Groupe SOS Pulse et échangé avec les responsables du projet, l'auditeur synthétisera l'ensemble de ses recommandations dans une note de cadrage.

3. Etendue de l'audit

L'auditeur exécute ce mandat :

- Dans le respect de la norme International Standard on Related Services (ISRS) 4400 « Engagements perform *Agreed-upon Procedures regarding* Financial Information » [Missions d'exécution de procédures convenues en matière d'information financière], éditée par l'IFAC ;
- En conformité avec le « *Code of Ethics for Professional Accountants* » [code d'éthique pour comptables professionnels], élaboré et publié par le « International Ethics Standards Board for Accountants » (IESBA) [Conseil International pour les normes éthiques des comptables] de l'IFAC.

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement ;
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement ;
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire ;
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées dans le système comptable du Groupe SOS Pulse conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ce dernier et à ses pratiques comptables habituelles ;
- Les dépenses encourues satisfont aux exigences imposées par la législation fiscale et la législation en matière de sécurité sociale, le cas échéant (par exemple, la part des employeurs à l'impôt, les cotisations de retraite et les cotisations de sécurité sociale) ;
- Les dépenses encourues ont été exécutées en respectant les règles en matière de passation de marchés telles qu'énoncées dans la clause 6.6 du contrat de financement signé entre l'AFD et le Groupe SOS Pulse ;
- Les dépenses encourues sont justifiées et les montants conformes aux justificatifs.

4. Rapports à fournir

1 – Un rapport de vérification des dépenses, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d’offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet. Ce rapport inclura en annexe la liste de vérifications comme explicité au point (Cf. Annexe 1)

2 – Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

5. Documents de référence

- Convention de financement entre le Groupe SOS Pulse et l’AFD
- Manuel des procédures du Groupe SOS Pulse applicables au projet
- Les rapports intermédiaire et final du projet
- Le rapport financier du projet
- Le budget détaillé du projet
- Toutes pièces justificatives nécessaires aux vérifications
- **Audits réalisés annuellement.**

6. Proposition technique et financière

L’auditeur sélectionné devra soumettre une proposition technique et financière au GROUPE SOS Pulse avec les composantes suivantes :

1. La proposition technique devra indiquer :
 - La méthodologie proposé pour la conduite de l’audit
 - Le chronogramme d’exécution de la mission
 - Le personnel-clé prévu

2. La proposition financière devra indiquer :
 - Les coûts totaux de l’audit en EUR TTC
 - Les modalités de paiement (échancier)

3. Le profil consultant :
 - L’associé signataire du rapport doit être un Expert-comptable diplômé et membre des Associations professionnelles des Experts Comptables.

Le Directeur de mission et l’auditeur devront avoir une expérience dans les audits projets financé par des bailleurs publics français ou européens.

IV - Traitement des applications

1. Evaluation des applications

CRITERES	NOTE SUR
Conditions requises	
- Le CV du responsable d'équipe rempli les critères ci-dessous :	25
<i>Formation</i>	5
<i>Expériences professionnelles</i>	15
<i>Compétences</i>	5
- Les CV des membres de l'équipe remplissent les critères ci-dessous :	25
<i>Formation</i>	5
<i>Expériences professionnelles</i>	15
<i>Compétences</i>	5
- Niveau d'anglais global de l'équipe	5
- Expériences similaires et recommandations du consultant (entreprises/ONG)	15
- Méthodologique	20
Stratégie de mise en œuvre des objectifs de la mission	
Chronogramme	
Coût total de la prestation d'audit TTC	10
TOTAL :	100

2. Budget

Le budget maximal pour l'audit financier est de **5 000 €** (cinq mille euros) toutes taxes comprises ; ce montant comprenant tous les déplacements et missions.

1 – Documents à fournir faisant partie intégrante de la candidature :

Tous les candidats répondant à l'appel d'offre devront fournir :

- Une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter les normes de cohérence avec les lois et les règlements en vigueur dans les pays où sont menées les différentes actions du projet et s'engagent également à les faire respecter par leurs éventuels sous-traitants.
- Une déclaration d'intégrité.

3. Calendrier de l'appel d'offres

Date	Action
30/07/2019	Publication des Termes de référence
06/08/2019	Début de la période des questions & réponses
02/09/2019	Fin de la période des questions & réponses
27/09/2019	Date de fin d'application
11/10/2019	Date de la sélection (date limite maximum)
29/10/2019	Signature du contrat (date limite maximum)
01/11/2019	1 ^{ère} partie : réunion de cadrage du GROUPE SOS Pulse avec l'auditeur sélectionné en vue de l'élaboration de la note de cadrage
20/11/2019	2 ^{ème} partie : démarrage de l'audit sur la base du compte rendu technique et financier final du projet fourni au cabinet
10/01/2020	Remise du rapport final d'audit

V - Annexes

Annexe 1 : Liste de vérification audit financier

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications suivantes, et à annexer cette liste complétée et signée au rapport d'audit final. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

<p>Auditeur (nom/statut/adresse) :</p> <p>Certification/qualification :</p>
<p>OSC ou partenaire audité :</p> <p>Dates de l'audit :</p>
<p>N° convention AFD</p> <p>Montant audité :</p> <p>Tranches :</p>

1. QUESTIONS DE CONTRÔLE	Oui, le point a été vérifié	Rajouter un commentaire obligatoirement si le point n'a pas pu être vérifié
1.1. Modalités du contrôle		
Une réunion de cadrage entre l'auditeur et l'OSC a-t-elle été tenue dans les 12 premiers mois de mise en œuvre du projet ?		
L'échantillonnage des dépenses à vérifier a-t-il été défini de façon indépendante par l'auditeur ?		
L'échantillon de dépenses à vérifier est-il supérieur à 50% du montant total des dépenses du projet ?		
Chaque rubrique du budget a-t-elle fait l'objet de vérification pour un montant significatif ?		
Le contrôle des dépenses gérées localement a-t-il été effectué par l'auditeur ? Si cela est le cas, veuillez expliciter la méthode de contrôle (déplacement sur le terrain, association avec un cabinet d'audit local, remontée des pièces locales au niveau du siège, etc.) ?		
1.2. Obligations contractuelles		

Les documents contractuels (formulaire de candidature, convention de financement, accord de partenariat) existent-ils ; sont-ils signés et datés ?		
Existe-t-il un système clair de gestion comptable et financier ? Les responsabilités de l'OSC, de la coordination du projet, de la gestion et des contrôles financiers ont-elles été clairement définies ?		
Les dispositions incluses dans la convention ainsi que celles prévues par le guide méthodologique en vigueur au moment de l'octroi ont-elles été respectées ?		
1.3. Analyse du plan de financement		
Le plafond appliqué aux valorisations de 25% maximum du budget total du projet a-t-il bien été respecté ? Point d'attention, les valorisations ne peuvent pas apparaître dans les contributions de l'AFD et des ministères français.		
Les modalités de calcul des valorisations explicitées dans le guide méthodologique ont-elles bien été respectées ?		
Le budget convenu contractuellement a-t-il été globalement respecté, dans la limite des règles définies par rubrique budgétaire et partenaire ? Si vous avez constaté une variation inférieure ou supérieure à 20% du total de chacune des 8 ou 9 rubriques budgétaires, a-t-elle fait l'objet d'un avis de non objection de la part de l'AFD ?		
Dans le tableau des dépenses, les plafonds prévus par le guide méthodologique ont-ils bien été respectés : <ul style="list-style-type: none"> - La rubrique « divers et imprévus » est plafonnée à 5% du total des coûts directs du projet (hors frais administratifs et de structure) - Si l'OSC a prévu une ligne spécifique « personnel du siège dédié au projet » dans la rubrique budgétaire « appui et suivi », les frais administratifs sont plafonnés à 10% des coûts directs du projet - Si l'OSC a déclaré des frais administratifs à concurrence de 1% des coûts directs du projet, a-t-on vérifié que la rubrique « appui et suivi » n'inclue que les frais de mission du personnel du siège (perdiems et frais de transport) ? 		
Les partenaires et parties prenantes bénéficiaires de rétrocessions supérieures à 5 000 € ont-ils été systématiquement signalés à l'AFD ?		
1.4 Vérification du système comptable		
Dans la comptabilité de l'OSC, existe-t-il un code analytique dédié aux recettes et dépenses induites par le projet ?		

Le montant indiqué dans le rapport d'exécution peut-il être réconcilié avec une liste de dépenses extraite du système comptable?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense une facture ou une pièce comptable d'une valeur probante équivalente ?		
Le système d'enregistrement permet-il d'attribuer à chaque dépense un justificatif de paiement (généralement un relevé bancaire, une confirmation de virement bancaire, un ticket de caisse) ?		
1.5 Contrôle des dépenses		
<p><u>Conformité à la législation applicable</u></p> <p>-Les règles communautaires et nationales ont-elles été respectées ?</p> <p>-Le processus de passation de marché public est-il conforme concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les règles de passation de marché public européennes et nationales/ internes et celles stipulées dans la convention. ○ La documentation sur le respect de la procédure retenue (candidatures, lettres de rejet, notification, contrat). ○ Les principes de transparence, de non-discrimination, de traitement équitable et de respect de la concurrence ont-ils été respectés ? 		
<p><u>Contrôle de l'éligibilité des dépenses</u></p> <p>- Les dépenses sont-elles conformes aux critères d'éligibilité explicités dans le guide méthodologique ?</p> <p>- A-t-on obtenu l'assurance que la dépense n'a pas déjà été subventionnée par un autre financement (UE, régional, local ou autre) non déclaré au plan de financement ? Des contrôles existent-ils afin d'éviter le double-financement ?</p>		
<p><u>Dépenses de personnel</u></p> <p>- Les dépenses sont-elles bien liées aux employés de l'OSC ou autrement justifiées au titres des actions prévues dans la convention?</p> <p>- Les charges de personnel sont-elles justifiées par des documents tels que les contrats de travail, les bulletins de paie (ou tout autre document de valeur probante équivalente), justificatifs de paiement, détail des calculs pour la détermination du coût unitaire du personnel (jour, semaine, mois), fiches de pointage, feuilles de temps spécifiques au projet ? - Le calcul repose-t-il sur les coûts réels (salaires bruts + obligations contractuelles de l'employeur pour l'employé ayant effectivement travaillé sur le projet) ? - Lorsque le personnel ne travaille pas à</p>		

<p>temps plein sur le projet, le calcul du prorata est-il basé sur une méthode tracée et vérifiable ?</p>		
<p><u>Voyage et hébergement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses de déplacement, perdiem et d'hébergement ont-elles été déclarées conformément à une réglementation interne établie par l'OSC ? - Les voyages auxquels ces dépenses se rapportent sont-ils justifiés par les objectifs du projet tels qu'ils étaient prévus dans la demande initiale ? - Les déplacements sont-ils circonscrits aux zones géographiques couvertes dans le projet ? Si extérieurs, ont-ils été explicitement validés avec l'AFD ? - Les dépenses de déplacement et d'hébergement sont-elles exclusivement liées à des voyages effectués par des intervenants du projet identifiés par l'OSC ou ses partenaires ? 		
<p><u>Les dépenses d'équipement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matériel acheté a-t-il été prévu initialement dans la demande de financement ? SI ce n'est pas le cas, y a-t-il une validation de l'AFD par ANO conformément aux dispositions du guide méthodologique (seuil de matérialité > 10 000 € pour les projets de terrain et > 5 000 € pour ceux d'intérêt général) ? - Dans le cas où un bien matériel est valorisé, la méthode d'amortissement est-elle conforme à celle prévue par le guide méthodologique ? - Si le matériel n'a pas uniquement été utilisé pour le projet, seule une part des coûts réels est-elle allouée au projet ? Cette part est-elle calculée selon une méthode équitable et justifiée ? 		
<p><u>Expertises externes</u></p> <p>- Les dépenses sont-elles liées aux éléments prévus sur cette ligne budgétaire d'après les caractéristiques mentionnées dans la demande de financement ? - Le recours à l'expertise externe a-t-il été réalisé en conformité avec les règles de mise en concurrence et de passation stipulées dans la convention?</p>		
<p><u>Taux de change</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthode de conversion appliquée par l'OSC a-t-elle été expliquée et le taux vérifié ? - Cette méthode est-elle conforme aux dispositions de l'Article 3.2.3 de la convention ? <p>Le bénéficiaire a-t-il spécifié la manière dont il utilisera les sommes générées par les gains de change et compensera les pertes de change pendant la durée de mise en œuvre du projet ?</p>		

2. LIVRABLES ATTENDUS	Oui, transmis à l'AFD	Non, pourquoi ?
Un rapport d'audit, apportant des commentaires sur chacun des contrôles ainsi que le montant des dépenses déclarées inéligibles et incluant notamment une évaluation sur les appels d'offre, les rétrocessions et les valorisations réalisées au cours du projet.		
Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.		

Annexe 2 : Description du projet

Projet panafricain de renforcement des capacités opérationnelles des institutions de microfinance africaines

Historique du projet

Créé en 1995 comme association internationale à but non lucratif, le MAIN est un réseau de microfinance dont la portée et le champ d'actions se sont développés progressivement. L'action du MAIN vise à pallier l'insuffisance de certaines compétences techniques en offrant des solutions adaptées aux besoins de ces membres : formations diplômantes ou certifiantes, ateliers thématiques, visites d'échanges entre IMF africaines, séminaires panafricains, etc.

Après un premier projet cofinancé par l'AFD en 2011, cette nouvelle proposition, portée par 3 structures (MAIN, SIDI et le Groupe SOS Pulse) vise à consolider le processus de renforcement de compétences des acteurs de la microfinance en Afrique. Outre le MAIN, opérateur du projet, cette initiative compte sur le soutien de la SIDI et du Groupe SOS Pulse (ex-GINKGO). La SIDI bénéficie d'une expérience de plusieurs décennies en microfinance africaine. Membre fondateur du réseau, la SIDI offre expertise technique et connaissance approfondie du secteur de la microfinance africaine (opérateurs, bailleurs et investisseurs). Elle participe activement à l'élaboration de la stratégie du MAIN (notamment via son rôle d'administrateur, voir plus bas), fera partie du comité de pilotage et à ce titre contribuera entre autres à la préparation et à la validation des plans de formation, du plan d'action opérationnel ainsi qu'au suivi des réalisations au plan.

Le Groupe SOS Pulse a travaillé en synergie avec le MAIN et la SIDI pour proposer ce projet qui se situe dans la continuité des activités du réseau mais s'en démarque par l'introduction d'un axe de travail centré sur le renforcement du modèle économique du MAIN.

Enfin, le Groupe SOS Pulse reprendra le rôle tenu initialement par le CCFD-Terre Solidaire lors du précédent projet présenté à l'AFD, à savoir la gestion administrative et financière du projet (mise en place d'outils de suivi, reporting, suivi des réalisations et de l'atteinte des objectifs) tout en participant au comité de pilotage et au comité de coordination.

Le MAIN s'appuie sur un réseau d'une trentaine de consultants et experts. Cette base de données est régulièrement remise à jour afin de maintenir la qualité des prestations, en particulier pour l'ingénierie et l'animation de formations. Dans un contexte concurrentiel élevé, le MAIN se distingue par la qualité de ces formations. Dans un processus d'amélioration constant, il est envisagé de créer des ponts entre les différentes initiatives de formation (CFPB et SPTF) : échange de base de données des consultants, formation des consultants MAIN par la SPTF (à travers la facilité pour la microfinance responsable), etc.

Présentation du projet

Le projet vise à contribuer au développement économique et social inclusif en Afrique en renforçant les capacités des acteurs de la microfinance.

Ce projet est panafricain puisqu'il couvre le continent africain et plus particulièrement l'Ethiopie, le Togo, l'Ouganda, le Cameroun et la République démocratique du Congo.

Le projet se déroule du 1^{er} janvier 2016 au 31 octobre 2019, pour un budget de 1 242 225 € avec une participation de l'AFD à hauteur de 50% du budget total.

Le projet a pour but de faire bénéficier les groupes cibles suivants :

- 77 institutions de microfinance africaines dont :
 - o 270 praticiens / dirigeants et administrateurs des IMF
 - 120 participants aux formations
 - 140 cadres moyens et supérieurs des IMF participant aux ateliers
- 1000 professionnels participant aux deux « Semaine Africaine de la Microfinance »
- Les salariés des IMF profitant des savoirs acquis par les praticiens / dirigeants au cours des formations et des ateliers
- Les clients des IMF, estimés à 3 millions de personnes

Volets d'intervention du projet

Ce projet couvre l'ensemble des pays d'appartenance des membres du MAIN. En effet, les activités visent l'ensemble des IMF membres, réparties sur 22 pays. En outre, certaines activités se dérouleront plus particulièrement sur certains territoires. Les formations diplômantes à destination des dirigeants et administrateurs d'IMF seront dispensées en Ouganda (à Nkozi) pour 20 participants anglophones par an, au Cameroun (à Yaoundé) et au Togo (à Lomé) pour 20 participants francophones par an. Les ateliers thématiques sous régionaux seront organisés au Togo (à Lomé), en Ethiopie (à Addis Abeba), ainsi qu'en République Démocratique du Congo (à Bukavu).

Le dispositif s'articule dans une démarche de renforcement des capacités opérationnelles des institutions de microfinance africaines membres du MAIN à travers trois axes d'action :

- Mise en œuvre d'une formation diplômante anglophone et francophone en matière d'éducation financière, de protection des clients, de financement de chaînes de valeur, de gouvernance, de gestion de ressources humaines, de mobilisation de l'épargne et de la performance sociale.

Création d'un réseau à travers les visites d'échanges et les conférences internationales afin que les membres du MAIN partagent leur expérience et développent une réflexion sur les enjeux du secteur à l'échelle du continent

- Renforcement du modèle économique du MAIN par la diversification des sources de revenus du réseau

Objectifs du projet

Objectif global : Contribuer au développement économique et social inclusif en Afrique par l'appui aux acteurs locaux de la microfinance.

Objectif spécifique : Renforcer les performances et la viabilité de près de 80 institutions de microfinance africaines.

Activités et résultats attendus

OBJECTIF 1 : Renforcer les performances et la viabilité de près de 80 institutions de microfinance africaines.

Résultat 1 : Les capacités de 260 praticiens / dirigeants, et administrateurs d'IMF sont renforcées en matière d'éducation financière, de protection de clients, de financement des chaînes de valeur, de gouvernance, de gestion des ressources humaines, de mobilisation de l'épargne, et de performance sociale.

Principales activités prévues :

- Poursuivre une formation diplômante anglophone et une francophone à destination des dirigeants et administrateurs d'IMF.
- Organiser des ateliers de formation thématiques sous régionaux à destination des dirigeants et administrateurs d'IMF.
- Développer des manuels pédagogiques sur les thèmes liés aux défis actuels du secteur de la microfinance pour les participants des formations francophones.
- Mettre en place un processus de suivi et d'évaluation des formations et de leur impact

Résultat 2 : Les membres du MAIN ont partagé leur expérience au sein du réseau à travers des visites d'échanges et ont développé une réflexion sur les enjeux du secteur à l'échelle du continent à travers la participation à des conférences internationales.

Principales activités prévues :

- Organiser des visites d'échanges Sud-Sud
- Publier et diffuser des revues et documents d'information sur le réseau MAIN et les enjeux de la microfinance en Afrique
- Participer à des événements pour faire connaître la force du réseau et étendre sa couverture
- Améliorer et mettre à jour régulièrement le site Internet du MAIN ainsi que la partie Intranet
- Co-organiser 1 « Semaine Africaine de la Microfinance » (SAM)

Résultat 3 : Le modèle économique du MAIN est renforcé par une diversification des sources de revenus du réseau.

Principales activités prévues :

- Proposer des suivis post formation à coût réel aux membres
- Poursuivre et renforcer les missions d'expertise technique du MAIN
- Augmenter la participation financière des membres aux formations organisées par le MAIN
- Sensibiliser de manière accrue les membres du MAIN à l'importance de payer la cotisation à temps
- Sensibiliser les IMF non encore membres à l'intérêt d'intégrer le réseau MAIN